

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC  
COMTÉ DE SAGUENAY**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL, TENUE LE LUNDI 9 FÉVRIER 2009, À LA SALLE DU  
CONSEIL, SITUÉ AU 162, RUE DES JÉSUITES À TADOUSSAC**

**Étaient présents:** M. Pierre Marquis, maire  
M. Gilbert Perron, conseiller  
Mme Micheline Simard, conseillère  
M. Charles Breton, conseiller  
M. Bruno Therrien, conseiller  
Mme Joëlle Pierre, conseillère

**Était absent :** M. Dany Tremblay, conseiller

**Madame Marie-Claude Guérin, Directrice générale, agissant comme  
secrétaire d'assemblée.**

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION (19 HEURES)**

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

**(Rés. 2009-0012)**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**(Rés. 2009-0013)**

**3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION  
RÉGULIÈRE DU 12 JANVIER 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Therrien

APPUYÉ PAR Gilbert Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter l'adoption du procès-verbal du 12 janvier 2009.

**4. QUESTIONS DU PUBLIC**

**Aucune**

**5. CORRESPONDANCE**

**(Rés. 2009-0014)**

**5.1 UBUS THÉÂTRE (SUBVENTION)**

IL EST PROPOSÉ PAR Charles Breton

APPUYÉ PAR Micheline Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de

Tadoussac autorise une subvention de 1000\$ à l'Ubus Théâtre pour la production et la diffusion de Fildefériste, leur 3<sup>ième</sup> création.

(Rés. 2009-0015) 5.2 **JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES**

IL EST PROPOSÉ PAR Joëlle Pierre

APPUYÉ PAR Charles Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Tadoussac autorise une participation financière de 100\$ dans le cadre de la Journée internationale des femmes organisé par l'Alliance des femmes.

(Rés. 2009-0016) 5.3 **PLACE AUX JEUNES 18-35 ANS ET PLACE AUX JEUNES ADOS**

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Therrien

APPUYÉ PAR Gilbert Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Tadoussac autorise une aide financière de 250\$ à Carrefour jeunesse-emploi de la Haute-Côte Nord pour les activités Place aux jeunes en Haute Côte Nord (18-35 ans) et ados.

(Rés. 2009-0017) 5.4 **CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SACRÉ-CŒUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Micheline Simard

APPUYÉ PAR Charles Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Tadoussac autorise une aide financière de 50\$ pour le spectacle de fin de saison qui se tiendra le 22 février 2009 (15 enfants de Tadoussac).

(Rés. 2009-0018) 5.5 **DU VENT DANS LES TOILES**

IL EST PROPOSÉ PAR Micheline Simard

APPUYÉ PAR Charles Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Tadoussac autorise une aide financière de 1000\$ pour l'évènement culturel **Du vent dans les toiles** qui se tiendra du 11 au 13 septembre 2009.

(Rés. 2009-0019) 6. **COMPTE À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Therrien

APPUYÉ PAR Gilbert Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les comptes suivants soient approuvés pour les chèques no 002247 à 002329.

7. **ACHAT D'UN LOGICIEL, PG GOVERN**

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Therrien

APPUYÉ PAR Charles Breton

(Rés. 2009-0020)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Tadoussac autorise l'achat d'un logiciel de gestion de carte PG GOVERN pour l'utilisation de la matrice graphique numérique pour un montant de 3065\$ plus taxe à même son budget de fonctionnement.

(Rés. 2009-0021)

8. **LE SALON DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

IL EST PROPOSÉ PAR Micheline Simard

APPUYÉ PAR Gilbert Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Tadoussac autorise un montant de 1000\$ pour la location d'un espace 9pieds x 10pieds pour permettre de présenter les artisans locaux lors du salon et qu'un montant de 25\$ par participant.

(Rés. 2009-0022)

9. **ENCART PUBLICITAIRE SACRÉ-CŒUR-TADOUSSAC**

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Therrien

APPUYÉ PAR Micheline Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Tadoussac autorise la réalisation d'un encart publicitaire Sacré-Cœur Tadoussac. Que Blizzard Communication obtient le contrat au montant de 1800.36\$ réparti 50% entre chacune des municipalités.

(Rés. 2009-0023)

10. **RÉSEAU BIBLIO DE LA CÔTE NORD**

IL EST PROPOSÉ PAR Micheline Simard

APPUYÉ PAR Joëlle Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Tadoussac nomme M. Gilbert Perron et M. Claude Brassard à titre de représentants de la bibliothèque de la municipalité affiliée au réseau des bibliothèques du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Côte Nord.

(Rés. 2009-0024)

11. **NOMINATION DE LA FIRME COMPTABLE POUR LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Perron

APPUYÉ PAR Charles Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Tadoussac mandate la firme Benoit Côté, comptable agréée pour la préparation des états financiers 2008 de la municipalité de Tadoussac.

12. **POLITIQUE CULTURELLE**

IL EST PROPOSÉ PAR Joëlle Pierre

APPUYÉ PAR Gilbert Perron

(Rés. 2009-0025)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE La municipalité de Tadoussac adopte la politique culturelle de la Municipalité de Tadoussac telle les modifications apportées.

(Rés. 2009-0026)

13. **SUBVENTION DANS LE FOND DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONALE, VOLET ENVIRONNEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Therrien

APPUYÉ PAR Gilbert Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE La municipalité de Tadoussac dépose une demande de subvention dans le fond de développement régionale, volet environnement pour effectuer l'inspection des fosses septiques sur le territoire de Tadoussac et s'engage à défrayer le montant de contribution nécessaire n'excédant pas 2500\$.

(Rés. 2009-0027)

14. **MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEUR, LES CONSULTANTS FILION, HANSEN ET ASS. - PROLONGEMENT RUE DES FORGERONS-NORD**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Tadoussac souhaite réaliser des travaux de prolongement de la rue Des Forgerons-Nord.

**CONSIDÉRANT** que la préparation de ces travaux implique la confection de plans et devis, d'une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et d'autres travaux de nature technique et administrative.

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de retenir les services d'une firme d'ingénierie à cette fin.

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Perron

APPUYÉ PAR Micheline Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE Monsieur Gilles Filion, ing., de la firme Les Consultants Filion, Hansen & Ass. soit mandaté pour assister la municipalité dans la préparation de ce projet, qu'il soit autorisé à communiquer avec les divers intervenants impliqués dans le projet et à déposer la demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour ce projet.

(Rés. 2009-0028)

15. **ENGAGEMENT À TRANSMETTRE UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ À LA FIN DES TRAVAUX - PROLONGEMENT RUE DES FORGERONS-NORD**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Tadoussac souhaite réaliser des travaux de prolongement de la rue Des Forgerons-Nord.

**CONSIDÉRANT** que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) exige, dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation, que la municipalité s'engage à ce qu'une attestation de conformité soit produite par un ingénieur à la fin des travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Perron

APPUYÉ PAR Bruno Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Tadoussac s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordé.

(Rés. 2009-0029)

16. **PLAN D'ACTION 2009-2010, POSTE DE TRAITE CHAUVIN  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS  
ET CONDITION FÉMININE**

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Therrien

APPUYÉ PAR Gilbert Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité du village de Tadoussac accepte le Plan d'action annuel 2009-2010 du Poste de Traite Chauvin proposé par Claude Brassard, directeur de la culture, des arts et du patrimoine, et autorise ce dernier à le déposer auprès du Ministère de la Culture et des Communications, Condition féminine, tel que demandé dans le cadre de l'aide au financement des institutions muséales du Québec.

(Rés. 2009-0030)

17. **SUBVENTION D'AIDE AU FONCTIONNEMENT,  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR Micheline Simard

APPUYÉ PAR Gilbert Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité du village de Tadoussac souhaite bénéficier du programme d'aide au fonctionnement pour l'année 2009-2010 pour le Poste de Traite Chauvin et que la directrice générale, madame Marie-Claude Guérin, est dûment autorisée à signer tous les documents officiels requis à cette demande.

(Rés. 2009-0031)

18. **ENGAGEMENT DE PERSONNEL ÉTUDIANT - SERVICE DE  
PROTECTION DES INCENDIES DE TADOUSSAC DANS LE  
CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Therrien

APPUYÉ PAR Charles Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise Martin Lavoie, chef de division prévention, à déposer une demande dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada pour l'embauche de deux (2) étudiants (es)

pour travailler au département de la prévention. Les coûts en salaire reliés à ces engagements sont payés à 50% par le Programme.

QUE M. Pierre Marquis, maire et Mme Marie-Claude Guérin soient autorisés à signer tous les documents relatifs au dossier

(Rés. 2009-0032)

19. **ENGAGEMENT DE PERSONNEL ÉTUDIANT POSTE DE TRAITE CHAUVIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

IL EST PROPOSÉ PAR Micheline Simard

APPUYÉ PAR Gilbert Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise Claude Brassard, directeur de la culture, des arts et du patrimoine à déposer une demande dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant pour travailler à l'accueil et à l'animation au Poste de Traite et ou au Musée Maritime, s'il y a lieu. Les coûts en salaire reliés à ces engagements sont payés à 50% par le Programme.

QUE M. Pierre Marquis, maire et Mme Marie-Claude Guérin soient autorisés à signer tous les documents relatifs au dossier.

(Rés. 2009-0033)

20. **ENGAGEMENT DE PERSONNEL ÉTUDIANT POSTE DE TRAITE CHAUVIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME ÉTUDIANT INTERPROVINCIAL**

IL EST PROPOSÉ PAR Micheline Simard

APPUYÉ PAR Gilbert Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Tadoussac autorise Claude Brassard, directeur de la culture, des arts et du patrimoine à déposer une demande dans le cadre du Programme Étudiant Interprovincial pour l'embauche d'un ou deux étudiants (e) pour travailler à l'accueil et à l'animation au Poste de Traite . Les coûts en salaire reliés à ces engagements sont entièrement assumés par le PEI.

QUE M. Pierre Marquis, maire et Mme Marie-Claude Guérin soient autorisés à signer tous les documents relatifs au dossier.

(Rés. 2009-0034)

21. **ENGAGEMENT DE PERSONNEL ÉTUDIANT POSTE DE TRAITE CHAUVIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME JEUNESSE CANADA**

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Perron

APPUYÉ PAR Charles Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise Claude Brassard, directeur de la culture, des arts et du patrimoine à déposer une demande dans le cadre du Programme Jeunesse Canada pour l'embauche d'un étudiant ou deux étudiants (e) pour travailler à l'accueil et à l'animation au

Poste de Traite et ou au Musée Maritime, s'il y a lieu. Les coûts en salaire reliés à ces engagements sont payés à 50% par le Programme.

QUE M. Pierre Marquis, maire et Mme Marie-Claude Guérin soient autorisés à signer tous les documents relatifs au dossier.

(Rés. 2009-0035) 22. **PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS**

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Therrien

APPUYÉ PAR Charles Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Tadoussac autorise Martin Beaulieu à faire une demande d'emploi étudiant auprès du programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées, pour sept semaines à 40 heures par semaine.

QUE M. Pierre Marquis, maire et Mme Marie-Claude Guérin soient autorisés à signer tous les documents relatifs au dossier.

(Rés. 2009-0036) 23. **ENGAGEMENT DE PERSONNEL ÉTUDIANT CAMP DE JOUR ÉTÉ 2009 DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

IL EST PROPOSÉ PAR Micheline Simard

APPUYÉ PAR Gilbert Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise Martin Beaulieu, directeur des loisirs à déposer une demande dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada pour l'embauche de trois étudiants pour travailler au camp de jour 2009 du service de loisirs de Tadoussac. Les coûts en salaire reliés à ces engagements sont payés à 50% par le Programme.

QUE M. Pierre Marquis, maire et Mme Marie-Claude Guérin soient autorisés à signer tous les documents relatifs au dossier.

(Rés. 2009-0037) 24. **ENGAGEMENT DE PERSONNEL ÉTUDIANT MAISON DU TOURISME DE TADOUSSAC DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

IL EST PROPOSÉ PAR Charles Breton

APPUYÉ PAR Gilbert Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise Marie-Josée Guérin, directrice en tourisme à déposer une demande dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada pour l'embauche d'un emploi pour travailler comme préposé au stationnement.

Les coûts en salaire reliés à ces engagements sont payés à 50% par le Programme.

QUE M. Pierre Marquis, maire et Mme Marie-Claude Guérin soient autorisés à signer tous les documents relatifs au dossier.

**25. AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NO 253- 20**

---

**AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 253 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS POUR AJOUTER UNE CLASSE D'USAGES À LA ZONE 12-P**

---

Je soussigné, Bruno Therrien, conseiller, donne avis de motion que lors d'une session régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement no 253-20 ayant pour objet de modifier le règlement no 253 relatif au zonage pour ajouter une classe d'usage à la zone 12-P.

(Rés. 2009-0038)

**26. RÈGLEMENT NO 253-20 (1<sup>ER</sup> PROJET)**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC  
COMTÉ DE RENÉ-LÉVESQUE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 253-20 (1<sup>ER</sup> PROJET)**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 253 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS POUR AJOUTER UNE CLASSE D'USAGES À LA ZONE 12-P**

---

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE** du conseil de la municipalité de Tadoussac, tenue le 09<sup>ième</sup> jour de février 2009, à 19 heures à l'endroit ordinaire des réunions du conseil à laquelle assemblée étaient présents :

**SON HONNEUR LE MAIRE :**

M. Pierre Marquis

**LES CONSEILLERS :**

M. Gilbert Perron  
Mme Micheline Simard  
M. Charles Breton  
M. Bruno Therrien  
Mme Joëlle Pierre

**ATTENDU QUE** la municipalité de Tadoussac est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été régulièrement donné le 9<sup>ième</sup> jour de février 2009;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Tadoussac désire faire suite à la demande du Festival de la Chanson;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Micheline Simard

**APPUYÉ PAR** Bruno Therrien

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le présent règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.** Que soit spécifiquement autorisé dans la classe d'usages « C-c : commerce et service locaux » de la zone 12-P le seul usage suivant « 779-Autres services aux entreprises » en plus de l'usage déjà spécifiquement autorisé.

**ARTICLE 4.** La grille de spécification est modifiée par l'ajout de la note suivante : « seul l'usage « 779-Autres services aux entreprises » est spécifiquement autorisé dans la classe d'usages « C-c : commerce et service locaux ». (Annexe A)

**ARTICLE 5.** Le règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

**ADOPTÉ EN 1<sup>IER</sup> PROJET À TADOUSSAC, CE 9 FÉVRIER 2009,**

---

Pierre Marquis, Maire

---

Marie-Claude Guérin, directeur général

CAHIER DES SPÉCIFICATIONS

ANNEXE A: RÈGLEMENT DE ZONAGE

		Numéro de zone					
		11	12	13	14	15	
		Dominante	CN	P	CH	H	CH
GROUPE	CLASSE D'USAGES						
<b>HABITATION</b>	H-a ; Unifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-b ; Unifamiliale jumelée						
	H-c ; Bi familiale isolée			X	X	X	
	H-d ; Bi familiale jumelée						
	H-e ; Tri familiale isolée			X			
	H-f ; Tri familiale jumelée						
	H-g ; Habitation collective (maximum 6 chambres)						
	H-h ; Unifamiliale en rangée (4 à 6 unités)						
	H-i ; Multifamiliale (4 à 6 logements)				X		
	H-j ; Habitation communautaire			X			
	H-k ; Multifamiliale (7 logements et plus)						
	H-l ; Maison mobile ou uni modulaire						
	H-m ; Chalet						
<b>COMMERC ET SERVICE</b>	C-a ; Commerce et service de voisinage						X
	C-b ; Commerce et service spécialisés						X
	C-c ; Commerce et service locaux			X	X		
	C-d ; Commerce et service d'hébergement et de restauration				X		
	C-e ; Commerce et service régionaux						
<b>PUBLIC ET INSTITUTION</b>	P-a ; Publique et institutionnelle locale			X	X		
	P-b ; Publique et institutionnelle régionale			X			
<b>INDUSTRIE</b>	I-a ; Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b ; Commerce de gros et industrie à incidence moyenne						
	I-c ; Industrie extractive						
	I-d ; Utilité publique						
<b>RÉCRÉATION</b>	R-a ; Parc et espace vert		X	X	X	X	X
	R-b ; Récréation extensive						
	R-c ; Récréation intensive						
<b>AGRICULTURE</b>	A-a ; Agriculture sans élevage						
	A-b ; Agriculture avec élevage						
	A-c ; Agro-tourisme						
<b>FORÊT</b>	F ; Exploitation forestière						
<b>CONSERVATION</b>	CN ; Conservation du milieu naturel		X				
	<b>USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ</b>		No 1	No 3	No 2		
	<b>USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU</b>						
	<b>NORME D'IMPLANTATION</b>						
	Hauteur minimale (mètres)		-	4	4	4	4
	Hauteur maximale (mètres)		-	8	8	8	8
	Marge de recul avant (minimale)		-	3	4	4	4
	Marge de recul arrière (minimale)		-	5	5	5	5
	Marge de recul latéral (minimale)		-	2	1,5	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		-	4	4	4	4
	Coefficient d'occupation du sol		-	0,3 0	0,4 0	0,4 0	0,4 0
	Rapport plancher / terrain (maximal)		-	0,6 0	0,8 0	0,8 0	0,8 0
	<b>NORME SPÉCIALE</b>						
	Écran - tampon						
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
	Abattage des arbres			X	X	X	X
	Enseigne publicitaire						
	Secteur de mouvements de terrain						
	Chambre d'hôte				X	X	X
	Densité minimale d'occupation						
	<b>AMENDEMENT</b>						
	Note 1 : L'entreposage temporaire d'équipements récréatifs Kayaks de mer, est spécifiquement autorisé.						
	Note 2 : Les résidences d'au plus 4 logement sont autorisées.						

Note 3 : Seul l'usage « 9991-Parcs et garages de stationnement » soit  
spécifiquement autorisé dans la classe d'usages  
« C-c : commerce et service locaux ».

**27. QUESTIONS DU PUBLIC**

- Fumée aux loisirs
- Ferme Delporte
- Plan d'action

(Rés. 2009-0039)

**28. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Joëlle Pierre

APPUYÉ PAR Charles Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la session soit levée à 19 heures 50.

---

Pierre Marquis,  
Maire

---

Marie-Claude Guérin  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, Directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

---

Marie-Claude Guérin  
Directrice Générale